LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ / PASSEPORT

ORIGINAUX + PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AU DÉPÔT DU MAJEUR, DU MINEUR ET DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL.

Au retrait, seul le MINEUR de moins de 12 ans n'a pas à se représenter.

GAGNEZ DU TEMPS ! Utilisez la pré-demande en ligne : https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches.

Puis prenez rendez-vous au service état civil https://www.ville-guyancourt.fr/espace-citoyen/

Cette liste répond aux questions d'une majorité de demandeurs. Si votre demande est plus particulière (demande suite à naturalisation, second passeport, passeport temporaire d'urgence etc), vous aurez besoin de pièces supplémentaires. Renseignements sur https://passeport.ants.gouv.fr/vos-demarches.

<table>
<tr><td rowspan="3">PIÈCES COMMUNES À TOUTES LES DEMANDES</td><td>TIMBRES FISCAUX
Achat sur internet : https://timbres.impots.gouv.fr/ ou en bureau de tabac
PASSEPORT MAJEUR 86 € / MINEUR de 0 à 14 ans : 17 € / MINEUR de 15 à 17 ans : 42 €
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ UNIQUEMENT EN CAS DE PERTE OU DE VOL : 25 €</td></tr>
<tr><td>PHOTOGRAPHIE RÉCENTE (moins de 6 mois)
1 photo d'identité couleur (norme ISO/IEC 19794-05 : 2005) de face, tête nue (visage, oreilles et cou dégagés, pas de boucles d'oreilles, éviter les lunettes, ne pas sourire), sur fond neutre, uni et gris. La taille du visage doit être comprise entre 32 et 36 mm du sommet du crâne au bas du menton.</td></tr>
<tr><td>JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT
☐ Factures électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, box internet, quittance de loyer non manuscrite, avis d'imposition, attestation ou facture d'assurance du logement.
☞ Je suis hébergé(e) : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + un justificatif de domicile à son nom + la copie de sa pièce d'identité.
☞Pour un mineur : justificatif de domicile du ou des parents.</td></tr>
<tr><td>1ERE DEMANDE</td><td>☐ Un autre titre d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
⚠ En l'absence d'un de ces titres ou s'ils sont périmés depuis + de 5 ans et UNIQUEMENT si votre commune n'est pas « dématérialisée » (vérification automatique lors de la pré-demande en ligne) :
☞une copie intégrale de l'acte de naissance de moins de trois mois.</td></tr>
<tr><td>RENOUVELLEMENT</td><td>☐ Titre à renouveler valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
⚠ SI le titre est périmé depuis plus de 5 ans :
☞Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans.
⚠ EN l'absence de carte nationale d'identité ou passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans OU s'il existe une divergence entre la carte d'identité et le passeport (concernant l'orthographe du nom ou des prénoms, l'ordre de ces derniers, leurs nombres…)
☞Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois, UNIQUEMENT si votre commune n'est pas « dématérialisée ».</td></tr>
<tr><td>DEMANDE SUITE À PERTE OU VOL</td><td>☐ Titre à renouveler valide ou périmé depuis moins de 5 ans.
⚠ EN l'absence de carte nationale d'identité ou passeport
☞Document avec photo (permis de conduire, carte vitale, carte de transport…)
☞Copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois UNIQUEMENT si votre commune n'est pas « dématérialisée » + la déclaration de vol (à faire au commissariat de police ou en gendarmerie), ou la déclaration de perte (faite en mairie lors de la demande).
☞Timbre fiscal de 25 €.</td></tr>
<tr><td colspan="2">PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES POUR LES MAJEURS
☐ Je suis veuve : copie de l'acte de décès du conjoint (pour inscription de la mention « veuve » ou « usage »)
☐ Je suis divorcée ou séparée : original + copie du jugement de divorce, de séparation ou autorisation écrite de l'ex-époux avec signature légalisée à la mairie de son domicile ou copie de sa pièce d'identité, pour l'usage du nom de l'ex-époux.
☐ Je suis un majeur protégé : original + copie du jugement de curatelle ou de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur.</td></tr>
<tr><td colspan="2">PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES POUR LES MINEURS
☐ Carte nationale d'identité / passeport / Titre de séjour du parent demandeur.
Les parents du mineur sont pacsés ou vivent en union libre :
☐ justificatifs de domicile aux deux noms. A défaut, attestation légalisée par la mairie de l'autre parent, autorisant l'établissement du titre accompagnée de la copie de son titre d'identité.
Les parents du mineur sont divorcés ou séparés:
☐ En cas de jugement : original + copie du jugement
☐ En cas de non jugement : copie du titre d'identité de l'autre parent + une autorisation manuscrite d'établissement du titre.
☐ En cas de garde alternée : justificatifs de domicile des 2 parents + pièces d'identité des 2 parents.
Dans le cas de l'exercice de l'autorité parentale par un tiers :
☐ La décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale.
☐ Mineur sous tutelle, original et copie du jugement de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur.</td></tr>
</table>